

VILLE DE
SCEAUX
À LA CROISÉE DES TALENTS

Sceaux

*une vision
métropolitaine
avant l'heure*

*un territoire
métropolitain*

Le Sceaux du Grand Paris

Parlons
ensemble
du
centre-ville



Sceaux, une vision métropolitaine avant l'heure

Bien avant la création de la métropole du Grand Paris, Sceaux a su nouer des ententes avec les collectivités environnantes et la capitale qui forment avec elle ce qu'il est convenu d'appeler, à partir des années 90, le "Plus Grand Paris". Une situation géographique favorable et une volonté d'ouverture lui permettent de s'affirmer très vite dans la dynamique du Grand Paris.

Jusqu'en 1968, Sceaux forme avec Paris et 80 communes environnantes le département de la Seine. Seule sous-préfecture (malgré une population très faible) avec Saint-Denis, Sceaux va y occuper une place stratégique. Cette centralité administrative lui permet de construire des liens étroits avec le Grand Paris, alors en voie d'institutionnalisation. Ce rayonnement sera renforcé par l'arrivée du chemin de fer en 1846 et l'ouverture en 1885 du lycée Lakanal. Deux événements majeurs qui vont contribuer à accroître son attractivité.

Le développement d'une dynamique d'ententes

Une place finalement fragile qu'elle perdra partiellement en 1880 avec la suppression des sous-préfectures de Sceaux et de Saint-Denis, et qu'elle ne retrouvera pas en 1966 au moment du démembrement du département de la Seine imposé par la loi du 10 juillet et la création de l'arrondissement d'Antony. Le transfert des prérogatives tutélaires au seul préfet de la Seine constitue un mouvement de centralisation qui affecte le rayonnement politique de la ville de Sceaux. Toutefois, ce mouvement permet de fédérer élus locaux, conseillers d'arrondissement et conseillers généraux en tête, réunis en un seul lieu, l'hôtel de ville de Paris. Sous l'effet d'une mesure de concentration administrative, le sentiment d'appartenance à un même espace, la Seine banlieue, s'est ainsi renforcé. La perte de sa sous-préfecture en 1880 a eu pour effet d'aligner la politique extérieure de la ville de Sceaux sur celles des autres communes de la banlieue parisienne. En entrant dans le droit

commun, Sceaux est ainsi devenue une commune suburbaine du département de la Seine parmi 79 autres, engagée avec elles dans une dynamique d'ententes et de coopérations intercommunales indispensable à la création et au déploiement de grands services publics urbains.

La nécessaire solidarité des villes de banlieues

Les premières formes de coopération auxquelles Sceaux participe apparaissent dans les années 20-30 (bien avant que la législation l'impose !). Cette nouvelle gouvernance locale est dictée notamment par la pression démographique durant l'entre-deux-guerres. Toutes les assemblées communales, selon des intensités variables, sont confrontées à la nécessité de répondre aux demandes sociales et d'équiper leur territoire d'un réseau de commodités urbaines. En outre, la distribution de l'eau, le raccordement au gaz, à l'électricité, le traitement des déchets ménagers sont autant de politiques publiques qui transcendent les limites municipales. En effet, entre 1896 et 1936, la population de Sceaux a plus que doublé pour atteindre 8500 habitants ! Dans ce contexte, l'heure est à l'union des villes. Sceaux participe ainsi à la fondation du syndicat des communes de la banlieue sud – Porte d'Orléans, constitué par décret en mai 1938 avec Montrouge, Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Arcueil et Cachan. Très active sur le sujet, la municipalité va jusqu'à envisager de créer son établissement hospitalier de 400 lits sur le territoire du Plessis-Robinson en fédérant les villes du canton.

Sceaux, un engagement intercommunal

Dans les années 50-60, les coopérations intercommunales se déploient plus encore. Sceaux s'engage dans la création de nouveaux syndicats intercommunaux à vocation unique. Tous les champs d'intervention sont concernés. Dès 1945, lors des élections municipales provisoires, Édouard Depreux défend un projet de construction d'une école intercommunale dans le quartier des Blagis entre les villes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux. De même, en 1956, Sceaux adhère au syndicat intercommunal de la banlieue sud pour la création et l'exploitation d'une usine de traitement des ordures ménagères associant les villes d'Antony, Bourg-la-Reine, Cachan, Châtillon, Chevilly-Larue, Fontenay-aux-Roses, Fresnes et l'Haÿ-les-Roses. Cette logique de coopération se traduit également sur le terrain au niveau des équipements municipaux.

Erwin Guldner puis Pierre Ringenbach, anciens maires de Sceaux, mettent en œuvre plusieurs coopérations intercommunales avec Bourg-la-Reine (bien avant que la législation l'impose). Elles concernent le théâtre des Gémeaux, l'École nationale de musique, la piscine des Blagis, voire le groupe scolaire et le complexe sportif des Blagis. Une dynamique qui sera poursuivie et renforcée avec Philippe Laurent, actuel maire de Sceaux depuis 2001.

Sceaux, une vision métropolitaine

Au cours des mandatures municipales successives, ces ententes vont se poursuivre jusqu'à la création de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre en 2003. Cette dernière sera dissoute le 31 décembre 2015, suite à la création de l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris le 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris. En parallèle, la commune expérimente depuis 1998 un travail de coopération plus

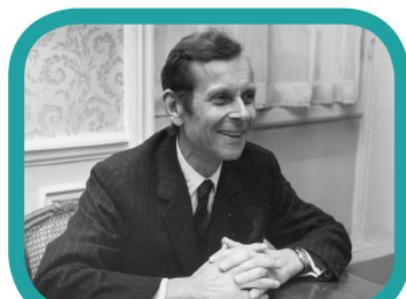
informelle, interdépartementale, au sein de la Vallée scientifique de la Bièvre. Ce territoire constitue un espace dynamique d'activités ayant vocation à devenir un pôle d'excellence. Sceaux est à l'initiative de cette démarche qui réunit 18 communes. Cette coopération s'inscrit logiquement dans l'axe entre Paris et l'opération d'intérêt national du plateau de Saclay. En

2009, la Ville participe à la construction du syndicat Paris Métropole dont elle est membre fondateur. Philippe Laurent, maire de Sceaux, en sera le président en 2012. Ce syndicat est l'aboutissement des rencontres et nombreux travaux engagés dès fin 2001 de façon informelle d'abord, puis au sein de la Conférence métropolitaine qui a réuni jusqu'à 200 collectivités du territoire métropolitaine lors de ses Assises en juin 2008.

" Dès 1897, la municipalité sceenne s'associe à l'une des premières ententes intercommunales. "

LA LIGNE DE SCEAUX : LE GRAND PARIS À L'ŒUVRE

En juin 1846, les liens entre Paris et la ville de Sceaux sont consolidés par l'arrivée des premiers trains exploités par la compagnie du Chemin de fer de Paris à Sceaux. Dans le paysage suburbain, Sceaux fait exception : elle est une des premières villes de cette taille à bénéficier d'un tel investissement et d'une telle infrastructure. Avec la prolongation de la ligne de Sceaux jusqu'au métro Luxembourg en 1895, les habitants de Sceaux sont désormais au cœur de la capitale. Chaque jour, les trains rapprochent les Scéens de Paris et, chaque dimanche, ces mêmes trains mènent à Sceaux des Parisiens de plus en plus nombreux en quête d'air pur et de distractions.



De gauche à droite : Édouard Depreux (1944-1959), Erwin Guldner (1959-1983), Pierre Ringenbach (1983-2001) et Philippe Laurent (depuis 2001), maires successifs de Sceaux, ont activement participé à la construction de relations intercommunales et préparé l'intégration de Sceaux à la dynamique métropolitaine.

La gare de Sceaux (1893) va bénéficier du prolongement de la ligne jusqu'au métro Luxembourg et faciliter son rapprochement avec Paris.

Sceaux, un territoire métropolitain

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Sceaux compte parmi les communes de la métropole du Grand Paris (MGP). La création de la MGP a pour ambition de conforter l'attractivité et le rayonnement du territoire métropolitain au niveau mondial tout en améliorant les conditions de vie de ses habitants. Une transformation territoriale majeure.

Avec près de 7 millions d'habitants, cette nouvelle intercommunalité regroupe Paris, 124 communes des trois départements de petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) ainsi que quelques communes limitrophes de grande couronne qui ont fait le choix de l'intégrer.

Une nouvelle gouvernance

La métropole du Grand Paris a été créée dans le cadre de la réforme territoriale par les lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) et celle portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). Sur le plan institutionnel, la MGP est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui est dirigé par un conseil composé de 209 conseillers métropolitains, au premier rang desquels les maires des 131 communes membres. À l'exception de Paris (62 conseillers), la plupart des communes n'ont qu'un seul représentant (le nombre de conseillers par ville dépend du nombre d'habitants). Tel est le cas de Sceaux. Les plus grandes villes en ont deux ou trois, désignés par les conseillers municipaux. Le président de la métropole du Grand Paris est élu par l'ensemble des conseillers métropolitains.

La naissance des établissements publics territoriaux

La MGP est divisée en 12 grands établissements publics territoriaux (EPT) d'un seul tenant et sans enclave d'au moins 300 000 habitants. Chacun d'entre eux est géré par un conseil de territoire où siègent des élus des villes membres. Sceaux a ainsi rejoint l'EPT Vallée Sud – Grand Paris, composé des villes suivantes : Antony, Bagneux, Bourgnon-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart,

Fontenay-aux-Roses, Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux. Son périmètre a été proposé par le préfet. La création de ce territoire a entraîné la fusion de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, de la communauté d'agglomération Sud-de-Seine et de la communauté de communes Châtillon-Montrouge. Ces dernières ont disparu de fait le 31 décembre 2015.

Une chance pour tous

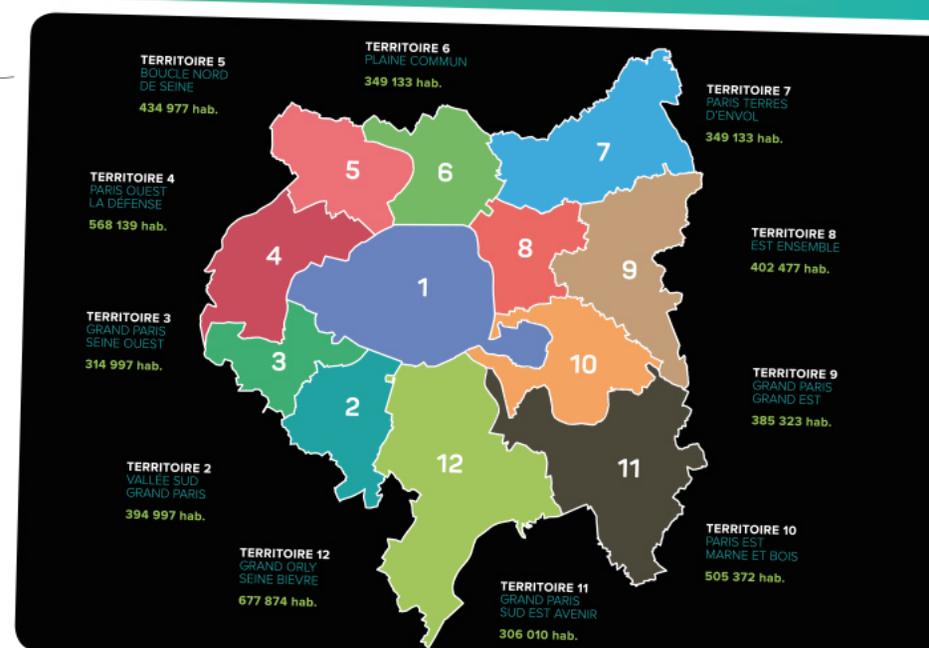
Désormais, Paris ne se limite plus à la zone enserrée dans la ceinture de son périphérique. Paris rayonne avec le territoire de ses banlieues, où habitent les trois quarts de ses actifs. À ce titre, la création de la MGP est une évolution majeure de la gouvernance de nos territoires qui doit être considérée comme une véritable opportunité pour améliorer le quotidien des habitants des communes concernées. Sceaux a toujours considéré que sa proximité avec la capitale était une chance et un aspect essentiel de sa personnalité, grâce notamment à la "ligne de Sceaux" et à son statut ancien de sous-préfecture du département de la Seine.

Aujourd'hui, de nombreux projets ne peuvent se concevoir, et certaines inégalités se résoudre, à la seule échelle locale. L'échelon métropolitain, dès lors qu'il associe les communes, est une strate pertinente pour développer les synergies, améliorer les réseaux de transport, encourager l'effervescence universitaire et culturelle, renforcer l'attractivité des zones touristiques du Grand Paris ou encore apporter des réponses au défi climatique et environnemental. L'institution métropolitaine devrait permettre de développer les solidarités entre les territoires grâce à un schéma d'aménagement plus équilibré (notamment est-ouest). L'objectif est de faciliter l'accès au logement, à l'emploi, à la formation, aux services et aux équipements, pour une plus grande équité.

LES COMPÉTENCES DE LA MGP

La métropole du Grand Paris est dotée de quatre grandes compétences : le développement et l'aménagement économique, social et culturel (acquise depuis 2016) ; la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie (depuis 2016) ; le logement et la politique locale de l'habitat (depuis 2017) et l'aménagement de l'espace métropolitain (depuis 2017).

Les EPT ont la charge de dix compétences dont sept obligatoires, transférées de manière progressive jusqu'en 2018 : la gestion des déchets ménagers ; les équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ; la politique de la ville ; l'action sociale d'intérêt territorial ; le plan local d'urbanisme ; le plan climat air énergie ; l'assainissement et l'eau. Le développement économique, l'habitat et l'aménagement sont les trois compétences restantes qui seront partagées avec la MGP.



En janvier 2016, la métropole du Grand Paris (MGP) est créée et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disparaissent, remplacés par des établissements publics territoriaux (EPT).



Jean Darcissac
Scéen

La métropole du Grand Paris, j'en ai entendu parler pour la première fois en 2007.

J'ai voulu en savoir plus et j'ai participé à la consultation citoyenne qui s'est déroulée à Sceaux le 22 juin 2015. Lors de cette soirée, on nous a demandé ce que nous espérons de la future métropole du Grand Paris et dans quels domaines nous souhaitons la voir intervenir. Les attentes les plus fortes ont porté sur le

transport et l'offre de logements. Les participants ont aussi exprimé des craintes sur les niveaux d'intervention de la Métropole et les interactions avec la région, le département et les communes. En clair, les gens ont peur que cela fasse doublon avec ce qui existe déjà et que cela entraîne notamment une fiscalité plus lourde. Pour autant, j'espère que la commune restera encore l'échelon de base pour la gestion courante. J'ai participé au Forum organisé par Paris Métropole, le 21 octobre 2016 à la Villette, sur la place des habitants dans les décisions métropolitaines et je souhaiterais savoir si des expériences ont été réalisées et, si oui, sur quels thèmes ? D'une façon générale, j'attends, comme tout habitant, des informations sur les réalisations de la métropole du Grand Paris...

TÉMOIGNAGE

SCEAUX OUVRE LE DÉBAT AVEC SES HABITANTS

La ville de Sceaux s'est toujours inscrite dans un dialogue constant avec ses habitants sur la construction de la métropole du Grand Paris. À partir de 2003, elle organise plusieurs "balades urbaines" pour recueillir l'avis des Scéens sur le devenir du territoire dans la perspective de l'intégration de la ville dans la métropole du Grand Paris. Des conférences sont organisées à Sceaux en 2006 et 2012.

En 2011, Paris Métropole organise un grand débat à Sceaux. S'en suivent plusieurs autres auxquels Philippe Laurent participe. La même année, une consultation citoyenne sur la métropole du Grand Paris se tient dans plusieurs villes d'Île-de-France. Le 22 juin 2015, à l'Orangerie du domaine de Sceaux, plus de 200 personnes sont réunies autour d'ateliers participatifs. Également, en 2015, Sceaux œuvre avec l'association Métropop !, un collectif citoyen convaincu de l'intérêt de la construction métropolitaine.



De nombreuses consultations citoyennes sur la place de Sceaux dans le Grand Paris ont été organisées à l'image de celle qui s'est tenue à l'Orangerie le 22 juin 2015.



Une séance de travail à Paris Métropole

Sceaux et la métropole : un destin commun

Cette vision d'une métropole humaine, ouverte, solidaire, compétitive, innovante et capable de dépasser les clivages politiques est celle portée par les élus et le maire de Sceaux. Poursuivant la dynamique de coopération intercommunale engagée historiquement par la Ville, Philippe Laurent s'est en effet investi dès l'origine dans le projet métropolitain. Son engagement débute dès 2001, puis se formalise en 2006 en tant que membre fondateur de la Conférence métropolitaine qui initie un lieu de dialogue entre les élus locaux des différentes collectivités d'Île-de-France (communes, intercommunalités, départements, région) quelle que soit leur appartenance politique.

Cette réflexion se consolide par la suite avec Paris Métropole. Créé en 2009, ce syndicat mixte d'études poursuit les travaux d'échange et de réflexion, engagés par la Conférence métropolitaine, et organise sa première réunion à Sceaux. Aux côtés des élus, Paris Métropole associe les grands syndicats techniques, les chambres consulaires, les représentants des milieux socio-économiques et universitaires, les dix équipes de la consultation internationale sur le Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne et des acteurs de la société civile. La ville de Sceaux prend une part active dans plusieurs groupes de travail thématiques à l'image de celui sur le logement. C'est donc naturellement que Philippe Laurent devient vice-président, puis président de Paris Métropole en 2012. Fort de cet investissement, Sceaux se positionne favorablement comme une ville capable de faire entendre ses choix et sa conception de la métropole dans le Grand Paris.



Philippe Laurent, maire de Sceaux, anime un séminaire d'élus engagés sur la construction métropolitaine en 2011

10 DATES CLÉS DE LA CONSTRUCTION MÉTROPOLITAINE

2001 Élection de Bertrand Delanoë à la mairie de Paris. Pierre Mansat, adjoint au maire, est chargé "d'ouvrir" Paris sur la banlieue. Une première rencontre est organisée à la Maison de la RATP.

2006 La première conférence métropolitaine est organisée. Elle réunit une vingtaine de maires, toutes sensibilités confondues.

2007 Nicolas Sarkozy, alors président de la République, dévoile son intention de développer une vision globale d'aménagement à l'échelle du Grand Paris.

2008 Le secrétariat d'État au développement de la région capitale est créé. L'un de ses objectifs est de construire un arc métropolitain visant à relier les «clusters» de la capitale.

2009 Le syndicat mixte d'études Paris Métropole est créé sur la base de la conférence métropolitaine. Il regroupe plus de 200 collectivités dont la ville de Sceaux.

2010 La loi sur le Grand Paris entre en application. Dans la foulée, la Société du Grand Paris est créée. Cette entreprise publique est chargée de concevoir et réaliser le réseau de transport «Grand Paris Express» et de conduire toutes les opérations d'aménagement qui lui sont liées (gares).

2012 Philippe Laurent, maire de Sceaux, devient président de Paris Métropole après avoir été vice-président.

2014 La loi sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) est promulguée. Elle crée une mission de préfiguration de la Métropole.

2016 La MGP est créée et les EPCI de petite couronne disparaissent, remplacés par des établissements publics territoriaux (EPT).

2017 Le centre-ville de Sceaux est l'un des 57 sites choisis dans le cadre de l'appel à idées «Inventons la métropole du Grand Paris». La requalification de certains éléments du centre-ville de Sceaux doit conforter le secteur dans son rôle de place structurante de la métropole, en tenant compte des débats citoyens issus de "Parlons ensemble du centre-ville".

